

DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : CHATEAUBERNARD (089)  
Section : AP  
Feuille(s) : 000 AP 01  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 11/02/2020  
Date de saisie : 01/01/1993

N° d'ordre du document d'arpentage : 1759 P  
Document vérifié et numéroté le 11/02/2020  
A PTGC ANGOULEME  
Par Isabelle POIGNAND  
Inspectrice des Finances Publiques  
Signé

Cachet du service d'origine :

PTGC  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
1 rue de la Combe  
CS 72513 SOYAUX  
16025 ANGOULEME CEDEX  
Téléphone : 05 45 97 57 00  
Fax : 05 45 97 58 61  
ptgc.charente@dgif.finances.gouv.fr

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1958)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ par géomètre à \_\_\_\_\_.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage dressé

Par M. THILLARD, GE (2)

Réf. : 19166/C

Le 22/01/2020

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.



Parcelles appartenant à Grand Cognac